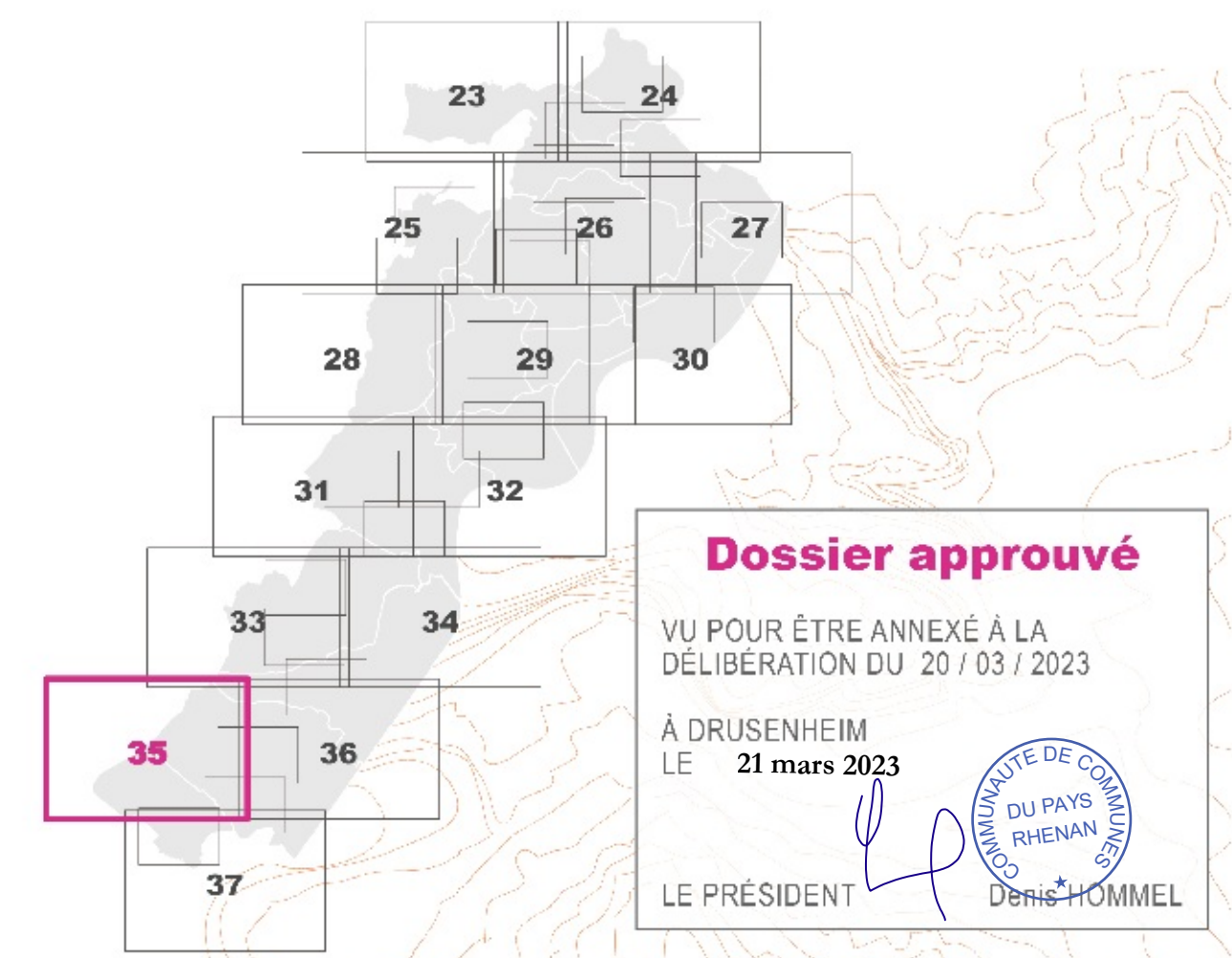


**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



Dossier approuvé

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
DÉLIBÉRATION DU 20 / 03 / 2023

À DRUSENHEIM
LE 21 mars 2023

LE PRÉSIDENT



PLAN DE ZONAGE N° 35

Gamsheim, Kilstett et Offendorf

Echelle : 1 / 5 000



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- ++++ limite communale
- limite de zone
- UC4 désignation de la zone
- périmètre en attente de projet d'aménagement global

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé
- DRU 94 numéro d'opération

PROTECTIONS

- bâtiment remarquable (démolition interdite)
- bâtiment remarquable soumis à permis de démolir
- ★ petit patrimoine à conserver :
Ca : calvaire / Mc : mur de clôture / Pc : poteau de clôture / P : porche / Pu : puit
- espace boisé classé
- arbre ou groupe d'arbres à conserver

AUTRES DISPOSITIONS

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- secteur d'assainissement autonome
- site potentiellement pollué
- zone urbaine / à urbaniser concernée par un périmètre de protection de captage d'eau
- corridor écologique (cours d'eau)
- autre corridor écologique
- ligne de construction
- bande d'implantation et cotation
- lisière urbaine
- accès réglementé
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation

Les servitudes d'utilité publique et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) figurent dans les annexes du PLUI

Fond de plan : cadastre 2021

